



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Fiche d'inscription Temps d'Activités Péricolaires

(A renouveler tous les ans)

Année Scolaire 2017-2018

Documents à fournir pour toute inscription

- Fiche d'inscription Temps d'Activités Péricolaires
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile et Péricolaire
- Coupon du Règlement Intérieur signé

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Date de Naissance :

.....

Classe :

.....

Nom et adresse du responsable légal :

.....

.....

.....

Téléphone domicile :

.....

Téléphone portable :

.....

Téléphone professionnel :

.....

Courriel :

.....

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Noms et numéros de téléphone :

.....

.....

.....

Médecin Traitant, ses coordonnées :

.....

.....



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Renseignements complémentaires

Allergies

(PAI ?).....

Maladies

.....
.....

Participation aux Temps d'Activités Périscolaires

	Participe	Ne participe pas (Attention : départ de l'enfant à 14 h 50)
Mardis		
Vendredis		

Pour Rappel : aucune inscription occasionnelle n'est possible. Les Temps d'Activités Périscolaires ne sont pas une garderie. Tous les enfants ne participant pas aux TAP doivent être récupérés à la sortie de l'école, soit 14h50. Aucun personnel communal n'est autorisé à prendre l'enfant s'il n'est pas inscrit aux TAP.

Pour la sortie à la fin des TAP

- L'enfant est autorisé à rentrer seul L'enfant prend le car
 L'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul

Noms des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Ce document vaut engagement de la part du signataire qui déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

A Brinon-sur-Sauldre, le

Mention manuscrite « Bon pour accord »
Nom et prénom et signature